

REGLES PARTICULIERES CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERQUADER

ARTICLE 1 – GENERALITES

La FFM met en compétition pour l'année 2013 le Championnat de France Superquader. Le Groupe de Travail Supermotard se réserve le droit d'adapter le règlement en fonction de l'évolution de la discipline et d'en modifier le calendrier.

Tout changement ou modification décidé par le Groupe de Travail Supermotard devra être porté à la connaissance des concurrents par voie d'affichage lors des épreuves.

ARTICLE 2 – PILOTES ADMIS & MOTOS ADMISES

Sont admis les pilotes titulaires d'une licence NCA ou Internationale délivrée par la FFM pour la saison 2013. Les pilotes étrangers licenciés FFM devront répondre aux modalités de l'ART. 6.2 du Règlement Général Motocross pour figurer au classement du championnat.

Les épreuves sont ouvertes aux Quads dont les cylindrées sont de :
250cc à 450cc pour les moteurs 2 Temps et 4 Temps monocylindre et bicylindre.

ARTICLE 3 – DEMANDES D'ENGAGEMENT

Les engagements et l'attribution des numéros de course seront gérés par la FFM. Le montant du droit d'engagement est de **125 €** pour les épreuves du Championnat de France, frais de transpondeurs inclus.

Les pilotes pourront faire une demande d'engagement par internet ; les pilotes n'ayant pas internet devront adresser le bulletin d'engagement type directement au Secrétariat Motocross à la FFM.

Les pilotes souhaitant déclarer forfait devront se référer à l'Article 7 du Règlement Général Motocross.

ARTICLE 4 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Voir Règlement Général Championnat de France Supermotard.

ARTICLE 5 – VERIFICATIONS TECHNIQUES

Seront vérifiés :

- présence d'un coupe circuit relié au pilote par un cordon
- contrôle du casque
- contrôle de la tenue du pilote (combinaison **d'une seule pièce** en cuir ou KEVLAR homologué FIM)
- bottes et gants en cuir, protections dorsales obligatoires
- Charlotte obligatoire pour les cheveux longs
- **Les maillots de type cross sur les combinaisons sont interdits, seules les chasubles sans manche, col en V (de façon à voir la fermeture éclair de la combinaison fermée) pour les supports publicitaires sont autorisées.**
- **Le port d'une caméra est interdit sur le casque ainsi que sur le pilote pour des raisons de sécurité, mais reste toléré sur la machine lors des essais libres uniquement.**

ARTICLE 6 – EPREUVES & PRIX

Pour chaque épreuve le schéma de course sera le suivant :

- **1** séance d'essais libres de 15mn,
 - 1 séance d'essais chronos de **20mn** qui servira à déterminer **les pilotes qualifiés pour les 2 finales Superquader.**
 - **1 séance d'essais chronos de 15mn qui servira à déterminer les places d'entrée en grille du superquader.**
 - 1 warm up de 8 mn,
 - **Superquader : 2 Finales avec 2 tours de chauffe puis 2 manches de 20mn + 1 tour** (type de grille de départ en décalé avec pôle à droite si 1^{er} virage à gauche et pôle à gauche si 1^{er} virage à droite).
 - **Trophée Superquader Promotion : 2 Finales avec 1 tour de chauffe puis 2 manches de 15mn + 1 tour** (type de grille de départ en décalé avec pôle à droite si 1^{er} virage à gauche et pôle à gauche si 1^{er} virage à droite).
- Les finales du Trophée Superquader Promotion ne seront disputées que si un minimum de 10 pilotes sont qualifiés.**

Prix par Finale :

1 ^{er}	150 €	6 ^{eme}	65 €	11 ^{eme}	40 €
2 ^{eme}	125 €	7 ^{eme}	60 €	12 ^{eme}	35 €
3 ^{eme}	100 €	8 ^{eme}	55 €	13 ^{eme}	30 €
4 ^{eme}	80 €	9 ^{eme}	50 €	14 ^{eme}	25 €
5 ^{eme}	75 €	10 ^{eme}	45 €	15 ^{eme}	20 €

Total du plateau : 955 € x 2 Finales = 1910 €

ARTICLE 7 – TECHNIQUE QUAD

Définition du quad de compétition : véhicule tout terrain à quatre pneus ballon, ayant une roue à chaque extrémité diagonale. Un quad de compétition est propulsé par les roues arrière fixées sur un axe rigide.

Règles techniques communes aux championnats supermotard :

- Le moteur ne peut en aucun cas être situé derrière le pilote.
- Tout système différentiel de transmission est interdit.
- Le choix du cadre, du moteur, de l'emplacement du réservoir de carburant est libre.
- Les pneus cloutés, chaînés sont interdits.
- Les jantes, que ce soit pour l'avant ou l'arrière, ne peuvent excéder douze pouces de diamètre et ne devront pas être inférieures à huit pouces.
- La largeur hors tout ne doit pas excéder 1300 mm, **quelque soit la compression de l'amortisseur**, mesure prise en charge (pilote sur la machine).
- Le silencieux d'échappement ne doit pas dépasser l'aplomb arrière du quad ou une ligne verticale tangente aux pneus arrière.
- La plaque arrière sera en plastique souple.
- Contrôle du niveau sonore : selon la Méthode « 2m max ». Le niveau sonore ne devra pas excéder 117dB/A (115dB/A + 2dB/A) **avant le début de la course et 118 dB/A (tolérance supplémentaire de 1 dB/A) à l'arrivée de la course.**
- Le pilote doit être obligatoirement isolé des roues arrière par deux ailes, solidaires ou non l'une de l'autre, réalisées en matière plastique ou polyester.
- La transmission assurée par une chaîne devra être équipée d'un sabot ou carter à sa partie inférieure protégeant la couronne et le disque.
- Un pare-choc ou pare-buffle devra être mis en place. Dans le cas d'un pare-choc, les deux embouts devront être arrondis diamètre mini 15mm.

Dispositif anti-encastrement :

- Un tube de protection (ou nerf bar) sans partie saillante de section ronde doit être prévu de chaque côté de l'engin. Il devra obligatoirement être fixé en deux points : un au niveau du support d'articulation du bras oscillant inférieur, l'autre sur le support de repose pied, et comporter des sangles fixées sur la tubulure du nerf bar et destinées à empêcher le pied du pilote de toucher le sol accidentellement.
- Le pignon de sortie de boîte devra être protégé par un cache chaîne.
- Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la partie transversale, les guidons sans partie transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu recouvrant largement les brides de fixation. Les extrémités devront être bouchées.
- Un coupe-circuit interrompant l'alimentation électrique doit être relié au pilote.
- La direction doit être assurée par les roues avant

Liquide de refroidissement :

Les seuls liquides de refroidissement autorisés seront de l'eau ou de l'eau mélangée à de l'alcool éthylique. Si non conforme le pilote sera déclassé de la manche.

Carburant :

"Toutes les machines doivent être alimentées par du carburant sans plomb, conforme aux spécifications de la FIM". **Si non-conforme, le pilote sera déclassé de la manche.**

Plaque des machines :

Les plaques des machines devront être de dimensions réglementaires.

La plaque arrière devra être perpendiculaire à l'axe de la piste. Un espace de 5cm sur la partie haute de la plaque frontale et sur toute sa largeur devra être laissé libre pour apposer la publicité du partenaire.

Couleur des plaques : Championnat : Plaque Verte N°Blancs.

Transpondeurs :

Celui-ci devra être installé à l'avant de la machine sur une traverse verticale du châssis.

Règles techniques spécifiques au Superquader :

- Présence du dispositif de sécurité sur les fixations des plaquettes de freins (goupille ou contre-écrou).
- Freinage apparent des boulons de fixation des étriers de freins.
- Freinage apparent des bouchons de remplissage d'huile et d'eau ainsi que des trappes de vidange.
- Présence d'un ou plusieurs récupérateurs d'huile étanches même lorsque le quad est couché, d'une capacité minimum de 0,5 litre correctement fixé ou pour les 4 temps un recyclage fermé.
- Un ou plusieurs récupérateurs vides à chaque départ étanches même lorsque le quad est couché doivent être prévus pour l'eau du radiateur et la mise à l'air du réservoir d'essence (clapet anti-retour du réservoir insuffisant).
- Un carénage de récupération ou sabot englobant, permettant de recueillir une partie de la capacité de l'huile moteur sera installé sous le bloc (moteur 4 temps uniquement).
- Les seuls liquides de refroidissement autorisés seront de l'eau ou de l'eau mélangée à de l'alcool éthylique.
- Les pneumatiques utilisés ne doivent pas présenter plus de 0,8 mm de creux au centre du pneu avant ou arrière (pneus type cross et enduro interdits). Le retaillage des pneus est autorisé.
- La garde au sol de la machine en charge avec le pilote ne devra pas être inférieure à 90 mm (garde = châssis au milieu de l'empâtement et piste, hors accessoire, carter, bras oscillant, carénage de récupération).
- La capacité des réservoirs de carburant ne peut excéder : 22 litres.

Afin d'éviter toute intrusion des pieds du pilote entre les roues arrières et les « nerfs bars » ceux-ci doivent par construction être relevés à l'arrière de 100 mm minimum ou être équipés d'une protection en métal ou plastique entre ce nerf bars et les gardes boue arrières.

Pour tous les cas non prévus au présent Règlement, on se référera au Code Sportif FFM, au Règlement Général Motocross, et au Règlement Particulier Supermotard.